

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement du fait de l'évolution rapide des recommandations sanitaires

Données épidémiologiques

3 218 cas COVID-19 confirmés par diagnostic biologique (PCR)* (au lundi 11 /5 - 13h45)
573 hospitalisations en cours
dont 54 patients en réanimation, dont 9 d'IDF et 1 du Grand Est

1 417* retours à domicile / 385 décès à l'hôpital

6 214* passages aux urgences (1,7 %) pour suspicion de COVID-19** depuis le 24 /02/2020 (En cours de consolidation, compte tenu du codage des diagnostics parfois réalisés à postériori)

Source : Sursaud/Santé publique France, données disponibles jusque J-1
 * Données cumulées **taux des passages pour la journée du dimanche 10 mai



COVID-19	Cas confirmés	Taux pour 100 000	Hospitalisations	Dont réanimations	Retours à domicile	Décès
Loire-Atlantique	1 030	71,7	186	16	473	136
Maine-et-Loire	738	90,5	150	18	432	112
Mayenne	353	115,6	65	5	110	36
Sarthe	787	140,5	127	6	249	69
Vendée	284	41,6	45	9	153	32
Total région	3 218**	84,6	573	54	1417	385

** Le total régional des cas confirmés ne correspond pas au cumul des totaux départementaux car certains signalements ne précisent pas le département ou concernent des personnes résidant hors PDL

Source SI-VIC

Surveillance en Etablissements Médico-Sociaux

432 signalements (309 EHPAD et 123 autres EMS)
1 833 résidents Covid (possibles et confirmés)
1 279 professionnels Covid (possibles et confirmés)
272 résidents décédés (dont 209 ESMS et 63 en ES)

A noter : Les indicateurs présentés sont issus des données extraites lundi 11 mai à 12h00 depuis l'outil de surveillance et de signalement Santé publique France dédié (Voozanoehpadcovid19) qui est opérationnel pour les Ehpads/EMS depuis vendredi 28 mars 2020. Ainsi, ces données concernent probablement essentiellement des épisodes encore en cours et sont non-consolidées.

Retrouvez toutes les infos sur le COVID-19 en Pays de la Loire sur www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr



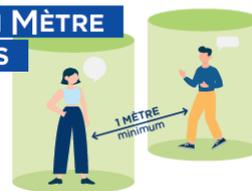
Prévenir et gérer la crise

Priorité gestes barrières : Une plaquette de prévention régionale est à votre disposition [sur notre site internet](#)

1 SE LAVER LES MAINS

2 RESTER À PLUS D'UN MÈTRE LES UNS DES AUTRES

Pour tenir la maladie à distance, restez toujours à plus d'un mètre les uns des autres.



LES GESTES BARRIÈRES SUIVANTS DOIVENT AUCSSI ÊTRE APPLIQUÉS :



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir.



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le.



Évitez de vous toucher le visage, en particulier le nez et la bouche.



Saluez sans vous serrer la main, arrêtez les embrassades.

3 PORTER UN MASQUE

Portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.



COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre : Tenez le masque par les lanières élastiques.



Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



Pour l'enlever : Décrochez les lanières élastiques pour décrocher le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac plastique.



Attention : si vous êtes malade, le masque grand public n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Le masque grand public n'est pas destiné au personnel soignant.

Nos 6 priorités :

- Accompagner la structuration du 1^{er} recours (professionnels de santé) pour les formes bénignes ;
- Organiser la réponse hospitalière (publique et privée) pour les formes sévères et graves ;
- Prendre soin des plus vulnérables (personnes âgées ou vivant avec un handicap, précaires, migrants, personnes touchées par des problématiques de santé mentale, ou confrontées à des addictions...)
- Prévenir : maintenir et expliquer les gestes barrières et l'intérêt de la distance physique ;
- Coordonner et mettre en œuvre le « contact tracing », en lien avec les médecins, l'assurance maladie et les préfetures; des personnes touchées par la maladie et leurs cas contact;
- Gérer les situations d'urgence et être solidaires.

En cas de symptômes COVID-19 (fièvre, sensation de fièvre, difficultés respiratoires..) **contactez en priorité votre médecin traitant** ou le médecin le plus proche de votre domicile
en cas de gravité ou d'urgence (ou si vous n'arrivez pas à trouver un médecin) : **le Samu Centre 15**

Pour des informations d'ordre non médical : le **0800 130 000** Numéro vert national appel gratuit 7j/7 24h/24. Attention, cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.